

# rupture conventionelle de contrat

## Par gaelle974, le 07/08/2012 à 23:17

### bonjour

je viens dapprendre par mon employeur quil veut me faire une rupture conventionnelle de mon contrat.je suis embauchee en cdi depuis le 1er fevrier 2012 et depend de la convention hotels cafes restaurants.son motif est que le bar ne marche pas et quil veut mettre un serveur qui jongle avec des bouteille bien quil n'ai rien a me reprocher.je precise que mon contrat me designe en tant que responsable de bar niveau 1 echelon 3 et que mon salaire brut s'eleve qu'a 1398e brut.que je nai jamis passer de visite medicale.que mes repas ne sont pas prit en charge sachant que j'ouvre le bar a 18h.que depuis l'autorisation de la prefecture de fermer le bar qu'a 2h tout l'ete contre 1h du matin l'hivers mon salaire n'a pas bouger depuis malgre l'heure supplementaire faite chaque jour.il ne ma pas envoyer de courrier poyr un entretien prealable.cette annonce m'a ete faite samedi et veulent me faire signer demain pour une indemnite de 200e et dernier jour de travail le 1er septembre.quels sont mes recours possible et mes droits?

#### Par P.M., le 08/08/2012 à 08:59

### Bonjour,

Déjà, l'employeur n'a pas à motiver une <u>rupture conventionnelle</u> et vous avez tout à fait la possibilité de la refuser puisque cela implique un accord commun sans qu'aucun contentieux ne subsiste entre les partie...

Il ne peut s'agir d'une convocation comme pour un entretien préalable à sanction mais d'un rendez-vous de négociation au cours du quel vous pourriez vous faire assister...